

TERRITOIRE D'INDUSTRIE SUD VILAINE

Territoires d'Industrie représente le volet territorial de la politique industrielle, qui donne carte blanche aux territoires les plus industriels du pays pour **bâtir leur stratégie de reconquête industrielle**. Le dispositif est justifié par :

- **La capacité de cohésion sociale de l'industrie** (un emploi industriel permet de créer 1,5 emploi indirect et 3 emplois induits dans le reste de l'économie - *INSEE, 2016*) et de **cohésion territoriale** (les communes de moins de 20 000 habitants sont les premiers destinataires des projets d'investissement étrangers, avec 40% des projets - *Business France, 2023*) ;
- **L'importance des leviers territoriaux pour développer l'industrie** : il n'y a pas d'industrie sans un écosystème attractif, sans compétence, sans foncier, sans infrastructure... - autant de besoins qui se construisent à l'échelle du territoire

UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES À DISPOSITION DES TERRITOIRES

Renforcement de l'animation territoriale

Pour renforcer l'animation des Territoires d'industrie, le programme prévoit **d'affecter un chef de projet à chaque territoire**, avec une ambition ultérieure de déploiement de chefs de projets régionaux. Cette initiative vise à accélérer le développement des projets locaux.

Chaque chef de projets bénéficiera d'un accompagnement spécifique : formations, ateliers thématiques et accès à une plateforme collaborative.

L'ingénierie au service de la structuration des projets industriels territoriaux

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) met **à disposition des territoires une offre complète d'ingénierie**, mobilisable au nom de l'innovation, de la transition écologique, du foncier et des compétences. Cette assistance temporaire vise à accompagner les territoires dans la construction de leur projet, de la phase de diagnostic jusqu'à la mise en œuvre, favorisant l'émergence de feuilles de route et le développement concret des initiatives locales.

Le Territoire d'industrie Sud Vilaine

Il est issu de la coopération des EPCI suivants : REDON Agglomération, Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) et Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC).

L'industrie est un secteur historiquement ancré sur le territoire Sud Vilaine, puisque c'est l'un des principaux moteurs de l'économie du territoire qui compte 5541 emplois directs, soit près de 22 % des effectifs salariés (source Acoess).

Le maintien et le développement de ces activités est donc un enjeu majeur pour l'économie du territoire dont l'identité industrielle est largement portée et partagée par ses acteurs économiques, ses élus et ses habitants.

Le tissu industriel local est principalement composé d'industries manufacturières dont les activités sont relativement diversifiées avec une forte représentation de la fabrication de :

- Denrées alimentaires
- Produits métalliques ou électriques
- Matériels de transport.

Ce paysage industriel est également constitué d'une grande diversité de PMI et TPI dont les activités diversifiées assurent une certaine résilience du territoire.

Le territoire voit le renforcement ou l'émergence de procédés nouveaux et de nouvelles filières d'avenir : énergie, nautisme, cosmétique/santé, mobilités douces, numérique.

« C'est dans un contexte d'écologie territoriale industrielle que les 3 EPCI souhaitent développer une stratégie industrielle commune. Elle vise à renforcer l'accueil d'industries qui seront créatrices d'activités et d'emplois durables mais aussi à les accompagner dans la dynamique de transition et d'innovation pour faire face aux enjeux actuels ».

« Cette coopération est impulsée en partie dans le cadre du programme Territoire Economie en Ressources (TER) depuis 2021 ».

« Nos atouts : des réserves foncières sont encore disponibles et un cadre de vie de qualité pour les habitants et les entreprises. »

« Le territoire est en ordre de marche pour proposer une offre de formation riche et diversifiée répondant aux besoins de l'industrie. »

Les dispositifs et schémas d'accueil des trois collectivités favorisent l'implantation d'activités dans une démarche d'aménagement du territoire respectueux de l'environnement et du cadre de vie existant.

Cette « labellisation » s'inscrit dans une stratégie 2023-2027 qui vise à :

- Lever les freins au recrutement,
- Accélérer la transition écologique et énergétique,
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation,
- Mobiliser un foncier industriel adapté et optimisé

Un plan d'actions détaillé a été organisé autour de 4 axes :

Axe 1 : Attractivité du territoire

- Partager une vision d'ensemble cohérente et coordonnée autour d'une stratégie à long terme
- Permettre le développement des entreprises endogènes et donner envie à des entreprises exogènes de les rejoindre. Travailler sur l'identité du territoire et son attractivité : un écosystème industriel favorable dans un cadre de vie agréable pour les salariés.

Axe 2 : Optimisation et mutation foncière

- Accompagner les entreprises à trouver des solutions vertueuses en matière foncière et immobilière
 - Pour s'installer
 - Pour se développer
- Proposer des actions d'aménagement concrètes et répondant aux enjeux d'optimisation et sobriété foncière

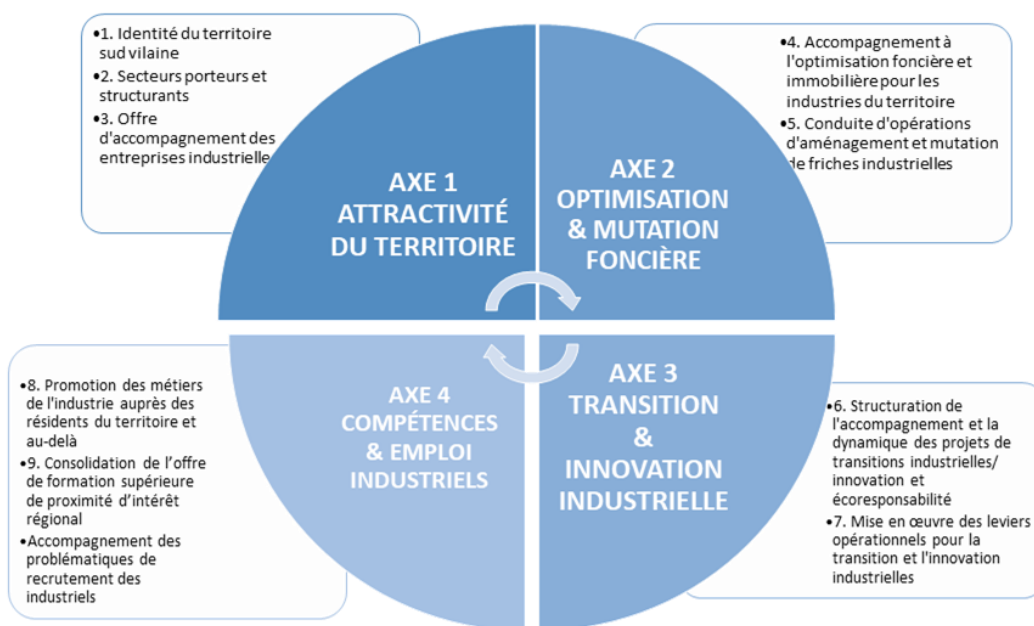
Axe 3 : Transition et innovation industrielle

- Renforcer le recours à l'innovation industrielle
- Optimiser / mutualiser les ressources en consolidant une économie circulaire accélérée.

Cela passe par une mobilisation plus forte des dispositifs de soutien existants à l'échelle régionale et nationale

Axe 4 : Compétences et emploi industriels

- Consolider l'offre de formation de grande qualité sur le territoire : l'offre de formation supérieure sur les métiers et enjeux industriels est lancée sur REDON Agglomération, l'ambition est de l'élargir à l'échelle des 3 EPCI.
- Développer les relations et complémentarités avec les pôles de Rennes, Nantes et Saint-Nazaire
- Accompagner les problématiques de recrutement et de fidélisation des compétences



Plus de 36 acteurs ont soutenus cette démarche dont de nombreux industriels et acteurs économiques locaux partenaires. L'Etat, ainsi que les deux régions Bretagne et Pays de la Loire sont impliqués dans cette démarche tri-partite.